

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100212-de-100212-03-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/02/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

**OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE – 38 RUE  
ALEXANDRE FOURNY – PROPRIETE DE  
MONSIEUR JEAN-PIERRE DESTOUCHES**

**Madame Agnès REVOL, Conseillère Municipale déléguée aux  
Personnes Agées et au quartier du Douet, expose :**

Monsieur Jean-Pierre DESTOUCHES a donné son accord pour vendre à la Ville la maison lui appartenant, située 38 rue Alexandre Fourny cadastrée section DI N°108 pour une superficie de 72 mètres carrés.

Cette propriété est située, au Plan Local d'Urbanisme, dans l'emprise de l'emplacement réservé N°9 au profit de la Ville - réalisation d'une placette- et jouxte la maison sise 36 bis rue Alexandre Fourny, d'ores et déjà acquise par la Commune pour ce même objet.

Le prix serait de **227 000 euros** (deux cent vingt sept mille euros)

L'ensemble des frais liés à cette transaction serait à la charge de la Ville de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE.

Il est précisé qu'actuellement cette maison est occupée par trois locataires étudiants ; de ce fait, il serait prévu comme condition particulière de la vente que le bien soit libéré au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2010.

Conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je demande votre accord pour :

- Autoriser cette transaction
- Autoriser le paiement des frais d'acte
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité  
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme  
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire  
Le 15 février 2010

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

**Philippe RIOUX**

**LE MAIRE**  
Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

*signé*

**Philippe RIOUX**